

# les petites affiches des alpes de haute-provence

## ATTESTATION DE PARUTION Dans le journal les petites affiches 04

**Date : 22/02/2021**  
**Numéro : 3786**  
**Fait à Manosque le : 18/02/2021**  
**La Direction**

COMMUNE D'AUBIGNOSC  
Alpes de Haute Provence

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°19-2021 du 18 février 2021, le maire d'AUBIGNOSC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Président du Tribunal Administratif a désigné Monsieur Didier CROZES, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du 08 février 2021.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du : Lundi 15 MARS 2021 au mardi 20 avril 2021 inclus soit pendant 37 jours consécutifs. Le dossier d'enquête publique pourra être consulté en mairie les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 08h30 à 12h00 ainsi que les mardis et jeudis de 14h à 18h00 ; Il sera également consultable et téléchargeable le site web : <https://aubignosc04.fr>

--- le dossier d'enquête publique comprend :

- La délibération du 20 décembre 2018
- Le dossier de déclaration de projet
- Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint (en date du 21 juin 2019) et les avis reçus par mail ou par courrier.
- L'avis de la CDNPS (en date du 20 décembre 2020)
- L'avis de la CDPENAF (en date du 18 juillet 2019)
- Une note complémentaire en réponse aux questions soulevées par les PPA

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Le lundi 15 mars 2021, de 09h00 à 12h00
- le jeudi 1er avril 2021, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- le mardi 20 avril 2021, de 13h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être soit consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie soit adressées en mairie au Commissaire Enquêteur soit transmises par mail à l'adresse : [plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)  
Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur transmis au Maire dans le mois suivant la clôture de l'enquête pourront être consultés à la mairie pendant une année. A l'issue, la déclaration de projet n°1 (dossier « MALAGA ») emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera approuvée par le Conseil municipal.

Des informations complémentaires relatives au P.L.U. peuvent être demandées auprès du maire d'AUBIGNOSC : tél. 04 92 62 41 94, [accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)  
Le présent avis sera publié dans deux journaux d'annonces légales (la Provence et « les petites affiches des AHP ») et sur le site internet <https://aubignosc04.fr>

*Aubignosc, le 18 février 2021, Le maire - René AVINENS.*